ADC

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES
DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DOUANES IVOIRIENNES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

CIRCULAIRE N° 1976 /SEPMBPE/DGD du 23 NOV. 2018

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Ouverture des bureaux des douanes les samedis

Réf : Code des douanes

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble des services et des usagers que **les services des douanes seront exceptionnellement ouverts tous les samedis, de 8 heures à 12 heures, et ce jusqu'au 31 décembre 2018.**

Sont concernés, par cette mesure, **les services de première ligne et les services de Recette des Douanes.**

J'attache du prix au respect scrupuleux des dispositions de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations :
- SEPMBPE/Cab
- MEF/Cab
- CGECI
- FNISCI
- UGECI
- PAA
- PASP
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française CI
- Chbre Cce & Industrie Européenne CI
- Chbre Cce & Industrie Libanaise CI
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires CI
- Toutes Directions Douane

LE DIRECTEUR GENERAL

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
Le Directeur Général
CÔTE D'IVOIRE

Col/Maj. DA Pierre A.